

Se remettre d'un revers financier



Il arrive à tout le monde de connaître des revers financiers. Pour surmonter un tel obstacle, quelle qu'en soit la nature exacte, il faut faire preuve de détermination et de patience, et surtout bien planifier.

PERSONNE N'EST À L'ABRI DES REVERS DE FORTUNE. Perte d'emploi, divorce ou convalescence après une maladie grave, les scénarios sont nombreux et variés. Sans parler des dépenses imprévues auxquelles il faut bien faire face. Et elles sont nombreuses. Un toit qui coule, un sous-sol inondé, une panne de voiture... autant d'occasions de dépenser des milliers de dollars, sans préavis.

Et parfois un malheur n'arrive pas seul. Il peut être difficile de remettre de l'ordre dans sa situation financière, mais voici des conseils qui vous seront utiles.

1. Faites appel à un conseiller professionnel

Quelle que soit l'ampleur de votre revers financier, le point de vue d'un expert vous sera précieux. Ce dernier vous aidera à évaluer les répercussions sur vos plans immédiats et à long terme, à revoir vos objectifs ou à en établir de nouveaux, puis à dresser un plan d'action qui facilitera votre retour à l'équilibre. En demandant conseil le plus tôt possible, vous éviterez de prendre des décisions intempestives qu'il vous serait peut-être difficile de réparer par la suite – en vous rabattant sur votre carte de crédit, par exemple. Votre conseiller devrait être en mesure de vous rassurer et de vous suggérer des solutions créatives à votre problème.

2. Resserrez votre budget

Il est presque toujours possible de resserrer un budget. Que votre revenu ait diminué ou que vos dépenses aient explosé, il est temps d'éliminer le superflu afin de retrouver l'équilibre dans vos finances. Passez à la loupe vos dépenses discrétionnaires, c'est-à-dire non essentielles : loisirs, voyages, etc. Pourriez-vous substituer à certaines de ces dépenses des équivalents gratuits ou moins coûteux? En empruntant des livres, des magazines ou des vidéos à la bibliothèque, par exemple, en fréquentant un parc ou un centre communautaire, ou en optant pour des vacances à la maison? Vous pourriez aussi négocier des prix plus avantageux sur certains produits et services (achats en masse et forfaits, par exemple) au lieu de réduire vos dépenses.

3. Envisagez des économies plus substantielles

Si la situation semble devoir se prolonger et exiger des sommes considérables, vous serez peut-être obligé d'apporter des changements substantiels à votre train de vie – il ne suffira pas de diminuer les dépenses. Penchez-vous sur les plus gros postes de votre budget. Vous serait-il possible de déménager dans une maison plus petite dans le même quartier, ou dans une maison comparable, mais dans un quartier moins huppé? Si vous avez deux voitures, pourriez-vous n'en utiliser qu'une seule? Ce ne sont pas là des changements faciles à faire, mais votre bien-être financier futur pourrait en dépendre.

4. Trouvez d'autres sources de revenu

Serait-il possible d'augmenter les revenus du ménage? Peut-être avez-vous des objets de valeur – œuvres d'art, antiquités, objets de collection – dont vous pourriez vous défaire? Vous pourriez aussi accroître vos heures de travail (passer d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein, par exemple) ou même trouver un deuxième emploi. Évidemment, si vous vous occupez des enfants ou d'un membre de votre famille et qu'il vous faudrait confier ces tâches à des tiers pour travailler davantage, faites les calculs nécessaires pour vous assurer que le jeu en vaudrait la chandelle.

5. Négociez avec votre prêteur hypothécaire

Si vous avez un prêt hypothécaire, vous pourriez réduire vos frais mensuels en négociant avec votre prêteur des conditions plus souples. Par exemple, si vous faites des versements accélérés, vous pourriez revenir à un calendrier standard pour diminuer le montant annuel de vos versements. Si vous avez versé des paiements anticipés par le passé, votre prêteur pourrait même accepter de vous consentir un congé de paiements pour un certain temps. Renseignez-vous sur la possibilité de rallonger la période d'amortissement de votre prêt et d'ajouter les paiements manqués à votre solde hypothécaire dans le but de rembourser votre prêt plus graduellement.

6. Discutez avec vos autres créanciers

Au lieu de ne pas régler vos factures, appelez vos créanciers, décrivez votre situation et demandez-leur s'il serait possible de diminuer votre taux d'intérêt, de réduire le montant de vos paiements ou de les reporter pendant un certain temps. Vous pourriez ainsi obtenir un répit en attendant que votre situation se régularise et protéger du même coup votre cote de

solvabilité, au lieu de lui nuire. Discutez avec votre conseiller de la possibilité de regrouper vos dettes pour bénéficier d'un taux d'intérêt plus avantageux et pour n'avoir qu'un paiement à faire chaque mois.

7. Empruntez avec discernement

S'il vous est impossible de comprimer vos dépenses ou de gagner davantage et si votre fonds d'urgence est épuisé, vous n'avez pas d'autre choix que d'emprunter, mais renseignez-vous sur les solutions de crédit les moins coûteuses. Si vous êtes propriétaire, une marge de crédit garantie sera sans doute la meilleure solution. Dans certains cas, il peut être sage d'obtenir un prêt que vous rembourseriez régulièrement en sachant combien de temps il vous faut pour vous en libérer. Votre conseiller vous aidera à choisir la solution la mieux adaptée à votre situation.

Prenez un peu de recul

On ne se remet pas du jour au lendemain d'un revers financier. Il faut parfois plusieurs mois ou même quelques années pour retrouver la santé financière à laquelle on était habitué. Mais la chose est possible, dans la plupart des cas. Il faut faire preuve de détermination et de patience et bien planifier.

Quand votre situation financière commencera à s'améliorer, vous aurez intérêt à respecter un budget serré, pour consacrer le plus d'argent possible au remboursement de vos dettes. Commencez progressivement à vous constituer un bon fonds d'urgence, pour être en mesure de faire face à d'autres revers.

À mesure que votre situation se redressera, vous pourrez vous renseigner sur d'autres moyens de vous mettre à l'abri des mauvaises surprises : assurances soins médicaux et soins dentaires, maladies graves ou invalidité.

Une fois que vous pourrez respirer plus aisément, commencez à mettre de l'argent de côté pour vos vieux jours. Vous avez le choix entre un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et un compte non enregistré.

Une fois que vous pourrez prendre un peu de recul, réfléchissez à ce qui s'est produit et demandez-vous si vous auriez pu prendre d'autres mesures pour amortir le coup. Essayez de tirer des leçons de votre expérience, sans blâmer personne. Ce qui est arrivé est du passé. Assurez-vous plutôt de renforcer votre situation financière pour faire face, le cas échéant, à d'autres difficultés. ■



© 2016 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2819F AUTOMNE 2016 AODA

AVEC LES COMPLIMENTS DE :

Pierre Barbe
514-990-2618
pierrbarb@gmail.com